



## ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE

# JPV Cup

**10 mars 2024**

**Yacht Club de TOULON Grade 5C**

### **Préambule :**

- Les concurrents résidant en France doivent être au moment de leur inscription détenteur d'une licence FF Voile 2024 compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- L'épreuve est ouverte aux voiliers habitables des classes OSIRIS : A, B, C, D, L, R1, R2, R3, R4 ainsi qu'aux classes P1 et P2 du CVAT. Les bateaux Classes OSIRIS A et B sont invités à s'inscrire en Classe P1.
- Les responsables de voiliers portant une publicité individuelle doivent être détenteur une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile (prescription FFV à l'annexe G des Règles de Course de l'ISAF)
- En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent accepte en outre de se soumettre aux règles citées au chapitre des RCV 1 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.
- Par ailleurs, les concurrents devront arborer sur leur pataras le ou les pavillons blancs pour les classes P ou un pavillon C pour les autres classes. Tout concurrent qui n'est plus en course doit enlever ce ou ces pavillons distinctifs.

### **1 - L'ÉPREUVE EST RÉGIE PAR :**

- Les Règles d'Introduction à la Régate (R.I.R)
- Les prescriptions de la FFV et le règlement OSIRIS
- Les règles de classes et les règles de jauge concernées.
- Les règles particulières du CVAT
- Le RIPAM.

### **2 - AVIS AU CONCURRENTS**

Les avis aux concurrents seront communiqués sur le site du club :

<https://yctoulon.fr/toyota-cup-10-mars-2024/> et ou VHF

### 3 - MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera communiqué au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera communiqué avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Pas de signaux à terre. Les signaux sont envoyés au mât de pavillon du bateau comité et si possible par VHF

4.3. Quand le pavillon Y est envoyé à terre et ou sur l'eau, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau.

### 5. PROGRAMME DES COURSES

Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classes
10 mars 2024	10h55	TOUTES

**La mise à disposition du Comité de Course en mer est fixée à 11h15**

### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Les classes sont définies de la manière suivante :

Pour les classes A – B – C – D1 (D rating brut < ou = à 22)	Flamme numérique 1
Pour les classes R1 - R2 - L	Flamme numérique 2
Pour les classes D2 (D rating brut > à 22) -R3 - R4	Flamme numérique 3
Classe P1 (allégeance brute >ou= à 40)	Pavillon blanc
Classe P2 (allégeance brute >à 40)	Double Pavillon blanc

### 7. ZONE DE COURSE

L'annexe parcours indique l'emplacement des zones de course.

### 8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en annexe ainsi que leur longueur approximative ; ils sont repérés par numéro. Le texte de description prévaut sur le schéma.

8.2 Au plus tard 5 minutes avant le signal d'avertissement, le bateau comité affichera le numéro du parcours.

### 9. LES MARQUES

9.1. Les marques de parcours sont celles précisés en annexe lorsqu'elles sont présentes sur les cartes marines. Le Bateau Comité et des bouées gonflables orange magic marine sont aussi des marques de parcours.

9.2. Cas des parcours côtiers : L'envoi du pavillon "D" sur le Bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement (sa description sera annoncée par VHF). Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à

laisser à TRIBORD. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à BABORD.

- 9.3. Pointage officiel à une marque : le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 des RCV et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la règle 32 des RCV). Dans ce cas, le pointage est effectué selon une ligne fictive entre un bateau comité identifié avec une flamme orange et la bouée du parcours.

## 10. OBSTACLES

Voir les zones interdites à la navigation dans les annexes parcours.

## 11. LE DEPART

- 11.1 Les départs des courses seront donnés avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

Temps	Signaux	Signification
H - 5'	Pavillon de classe hissé, avec un signal sonore	Signal d'avertissement
H - 4'	Pavillon P, I, ou noir, hissé avec un signal sonore	Signal préparatoire
H - 1'	Affalé de P, I ou noir, avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
Heure H	Pavillon de groupe de classe affalé avec un signal sonore	Départ

- 11.2. La ligne de départ est matérialisée par le bateau comité (pavillon orange) et une bouée TETRA ORANGE, à proximité du bateau comité, disposée sur sa gauche.

- 11.3. Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.

- 11.4. Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 10 mn ; au-delà le bateau est considéré comme DNS.

- 11.5. **Quand une procédure est lancée (du signal d'avertissement => au départ) pour une classe ou un groupe de classes, les voiliers non concernés doivent se maintenir à l'écart de la zone de départ. En cas d'infraction délibérée, les bateaux concernés seront pénalisés. Les pénalités pourront aller jusqu'à l'exclusion de la course ou de l'épreuve.**

## 12. CHANGEMENT DE BORD

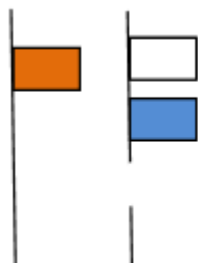
Sans objet

## 13. L'ARRIVEE

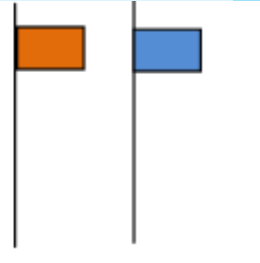
- 13.1 La ligne d'arrivée est constituée par le bateau comité (pavillon bleu) et une TETRA ORANGE.

- 13.2 L'arrivée de la classe « P » sera signalée par un pavillon « BLANC » et un pavillon « BLEU » sur le bateau comité.

Arrivée pour la classe P



Arrivée pour les autres classes



#### 14. SYSTEME DE PENALITE :

14.1 Pour les classes P :

Règle N° 9 des R.I.R : « Si vous réalisez avoir enfreint une règle de priorité, vous devez effectuer une pénalité en faisant faire à votre bateau un tour complet, comprenant un virement de bord et un empannage ».

En application avec les R.I.R le Président du Comité de Course et le mouilleur sont arbitres et pourront demander l'application d'une pénalité en cas de faute délibérée notamment lors du départ ou d'un passage de bouée.

14.2 Pour les classes P :

#### 15. TEMPS LIMITE

L'heure de fermeture de la ligne d'arrivée sera calculée selon la formule suivante :

$$HFL = D \times (C \text{ Len} - C \text{ Rap}) + HAP + BONI$$

- HFL est l'heure de fermeture de la ligne
- D la longueur du parcours
- C Len le handicap du bateau théoriquement le plus lent (celui à qui on enlève le plus de secondes par mille parcouru.)
- C Rap le handicap du bateau théoriquement le plus rapide
- HAP l'heure d'arrivée du premier.
- C Len et C Rap seront affichés au tableau officiel (liste des bateaux inscrits).
- BONI est une variable proportionnelle à la longueur du parcours. Elle est égale à  $(D * 2 \text{ mn})$ . Elle ne peut être inférieure à 30 mn.

#### 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1. Les réclamations doivent clairement être annoncées auprès du bateau Comité de Course (vocal ou VHF) aussitôt que possible en dehors des périodes de procédures de départ et d'arrivées et au plus tard au moment de la fermeture de la ligne d'arrivée de la dernière course. Le pavillon « Bravo » doit être arboré au plus tôt sur le pataras du bateau qui proteste.

- 16.2. Temps limite de réclamation après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour : 01H30. Les formulaires de réclamations sont disponibles au PC Course.
- 16.3 Des avis seront affichés au PC Course dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury du club organisateur. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel du PC Course.
- 16.4 Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux ;
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes :
- Départ : bateaux en attente ;
  - Règles de sécurité (sauf la règle du bout dehors) ;
  - Publicité ;
  - Bateaux accompagnateurs ;
- ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1 (a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

## 17. CLASSEMENT

Le classement sera effectué en utilisant la formule de Temps sur Distance. Les classes seront regroupées de façon à conserver un minimum de 5 bateaux par groupe. Il sera fait application du CVL (Coefficient de Vent Léger)

## 18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle pourra être mis en place.
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. Téléphone **Comité en mer : 0681524103** ou **Canal VHF : 72**

## 19. REMPLACEMENT D'EQUIPIER

Le remplacement d'équipier ne pourra se faire qu'après approbation formelle du comité et vérification des licences FFV.

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

## 21. PUBLICITE

Sans objet.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Ces bateaux pourront arborer le pavillon / guidon du club .

## 23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Ces bateaux arboreront dans la mesure du possible le pavillon / guidon de club Y C TOULON.

**24. EVACUATION DES DETRITUS [DP]**

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

**25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE**

Utilisation interdite entre le signal d'avertissement et la fin de la régate.

**26. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**27. PRIX**

Des prix seront distribués selon les orientations du règlement du Challenge Voile Aire Toulonnaise.

**29. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après.

**30. ASSURANCE**

Chaque bateau doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

**ARBITRES DESIGNES**

Président du Comité de Course : ROMAIN MOURAND, Tel: 06 81 52 41 03

Président du Jury :

**LECTURE DU PALMARES - REMISE DES PRIX**

**Dimanche 10 mars à 18h30**

**Yacht club de TOULON**

*Les Plages du Mourillon / Anse Tabarly 83000 TOULON*

Site web: <https://yctoulon.fr>